Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_48-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme GOBLET Gaëlle, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme MICHEL Martine a donné pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. COSTA Sébastien.
Mme LE MENTEC Stéphanie a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean Michel.
M. BOBIK Sébastien a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.
M. SAINT-JALMES Yves a donné pouvoir à M. LESCOP Thierry.
M. LESIEUR Arnaud a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Étaient absents excusés : Mme RIBET Valérie, M. DIERCKX Alexandre.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2025-48	**Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code Général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que :

- Du fait de l'accroissement de la charge de travail au restaurant scolaire en lien avec la modification des contenants alimentaires, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 28 heures et de créer un poste d'adjoint technique Pal 2ème classe à 32 heures à partir du 1er novembre 2025 *(vacance de poste V056251106000886 et saisine auprès du CST avec avis favorable en date du 4 novembre 2025),*

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_48-DE

- Dans le cadre d'une fin de contrat d'apprentissage sur un poste d'adjoint d'animation, il convient de supprimer le poste d'apprenti animation à temps complet,
- Dans le cadre de la création de postes pour faire suite à la reprise en régie de l'ALSH depuis le 1er septembre 2024, il convient de nommer trois agents stagiaires au grade d'adjoint d'animation à temps complet. Ces nominations se feront en date du 1er janvier 2026 et concernent un poste de responsable de l'ALSH à temps complet, *vacance d'emploi n° V056251006000298,* et deux postes d'agents animateurs référents à temps complet, *vacance d'emploi n° V056251006000243.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide :

- la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus,
- le tableau des effectifs permanents de la Commune tel qu'il apparait ci-après :

Emplois à temps complet :

Filière	Grade	Nombre
Administratif	Attaché principal	1
	Rédacteur	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2
	Adjoint administratif	1
Technique	Agent de maîtrise principal	2
	Agent de maîtrise	1
	Technicien principal 1ère classe	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2
	Adjoint technique	5
Culturelle	Assistant de conservation	1
Animation	Adjoint animation Pal 1ère cl.	1
	Adjoint animation	11
Total		**29**

Emplois à temps non complet :

Filière	Grade	Nombre
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 à TNC 29h / semaine
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 TNC 32h/semaine
	Adjoint technique	4 à TNC 1 à 28h / semaine 1 à 25h50 / semaine 1 à 11h00 / semaine 1 à 9h00 / semaine

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_48-DE

Médico-sociale	Agent maîtrise principal	1 à TNC 29h / semaine
	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	1 à TNC 1 à TNC 29h / semaine
	ATSEM	2 à TNC 2 à TNC 29h / semaine
Animation	Adjoint animation	9 à TNC 3 à 28 h / semaine 1 à 17h50 / semaine 1 à 15h /semaine 3 à 9h / semaine 1 à 7h / semaine
Culturelle	Adjoint du patrimoine	1 à TNC 30h / semaine
Total		**20**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDEVANT
56 (Morbihan)